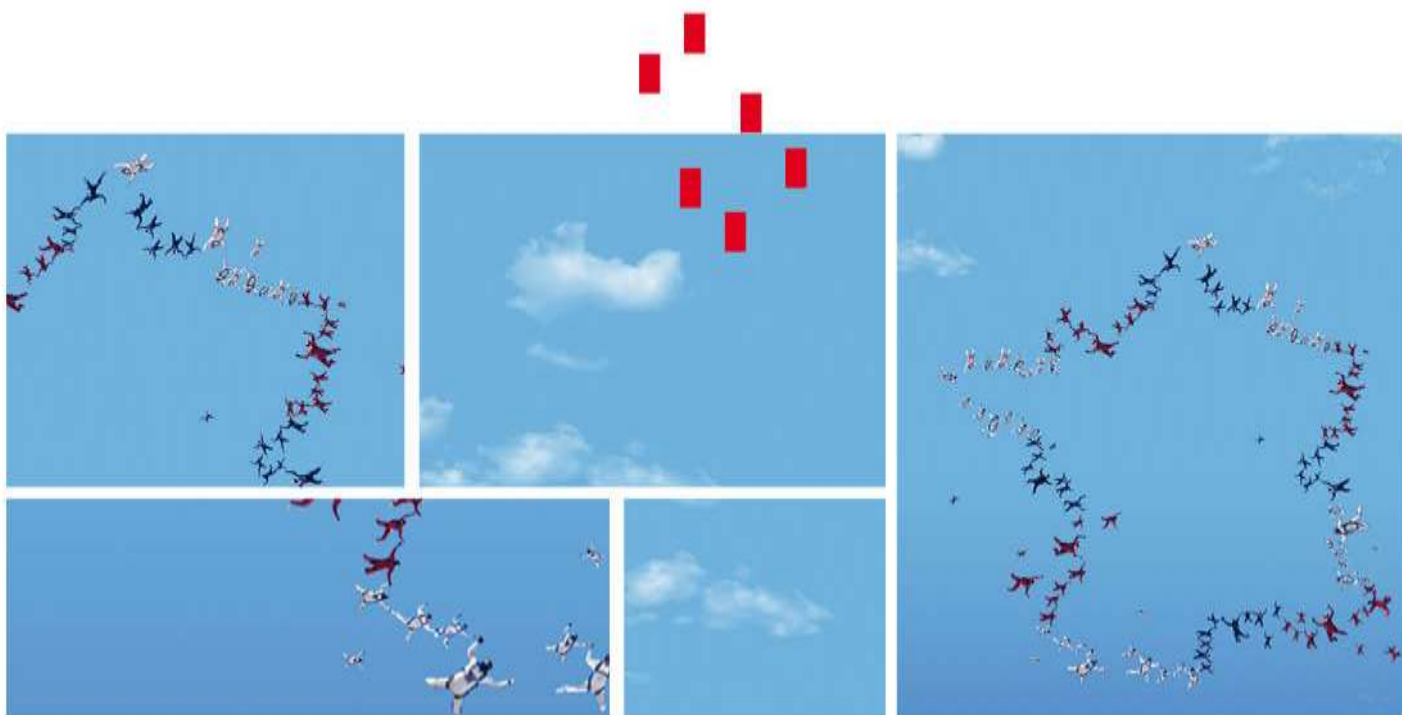


# ATOOUT FRANCE

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT  
TOURISTIQUE DE LA FRANCE



## CAHIER DES CHARGES

Mise en concurrence

Création, hébergement et promotion d'un guide touristique numérique sur les Destinations EDEN



---

# Sommaire

---

Sommaire .....	2
Présentation de Atout France .....	3
Le label EDEN.....	5
Présentation du portail france.fr et de sa rubrique EDEN .....	6
Le site en chiffres.....	6
Les contributeurs sur les sites du portail .....	6
Composition d'un site france.fr.....	6
La rubrique EDEN sur France.fr .....	7
Expression de besoins .....	9
Objectifs de l'espace / guide numérique .....	9
Cibles .....	9
Langues.....	9
Echéances / Calendrier.....	9
Prestations attendues .....	10
Choix d'axe de communication / de fil conducteur .....	10
Fonctionnalités du guide numérique et politique éditoriale .....	10
Communication & promotion .....	11
Suivi des analyses statistiques.....	12
Mises à jour éditoriales .....	12
Fin de contrat .....	12
Règlement de la consultation.....	13
Contacts.....	19

---

# Présentation de Atout France

---

Atout France, opérateur unique de l'Etat en matière de tourisme, a pour mission de contribuer au renforcement de l'attractivité de la destination France et à la compétitivité de ses entreprises et filières.

Grâce à ses 33 bureaux répartis dans 30 pays, Atout France couvre 78 marchés d'intervention avec la collaboration étroite des Ambassades et dispose ainsi d'une connaissance pointue des clientèles touristiques internationales et des acteurs de la distribution.

Cette expertise des marchés lui permet de proposer aux professionnels des outils de compréhension de la demande tels que des lettres de conjoncture par pays et par filière, des études de marchés (Chine, Brésil, Russie, Asie du Sud-est, etc.) ou des baromètres de conjoncture, et de conduire des actions marketing et de promotion efficaces.

Atout France accompagne ainsi plus de 1 200 professionnels (institutionnels du tourisme et entreprises privées) dans leur développement à l'international. Au total, plus de 2 800 opérations de promotion sont organisées chaque année. Elles ciblent le grand public notamment grâce à une stratégie numérique forte (un site puissant, [www.france.fr](http://www.france.fr), 2,6 millions de fans sur les réseaux sociaux), 5,5 millions de contacts qualifiés dans le Customer Relationship Management (CRM) mais également par des campagnes de communication ou des éditions.

Les professionnels du tourisme international sont aussi sensibilisés aux atouts de la destination (salons, workshops, démarchages, éductours, etc.) ainsi que la presse (voyages de presse, conférences de presse, etc.).

Atout France organise également plusieurs salons professionnels qui font référence : *Rendez-vous en France* qui réunit plus de 900 tour-opérateurs internationaux, *Grand Ski*, *Destination Vignobles*, *France Meeting Hub*, etc.

Pour stimuler l'offre touristique et accroître sa qualité, Atout France accompagne les territoires dans leur stratégie de développement et contribue au montage de projets d'investissement (825 millions d'euros accompagnés au cours des 18 derniers mois).

Une quinzaine de travaux et études paraissent également chaque année pour permettre aux professionnels de mieux valoriser leurs potentiels, d'optimiser leurs choix de gestion et d'ajuster leurs processus de développement (ex : les clientèles du luxe, le marché du bien-être, réseaux et media sociaux dans le tourisme etc) ; études dont les conclusions servent régulièrement dans le débat public.

Plusieurs dispositifs contribuant à la qualité sont également pilotés par Atout France : classement des hébergements de tourisme (14 000 hôtels classés selon les nouveaux critères), immatriculation des opérateurs de voyages mais également promotion de labels comme « Vignobles & Découvertes »

pour l'œnotourisme porté par 54 vignobles ou encore la distinction Palace attribuée à 16 établissements en France.

Pour en savoir plus : [www.atout-france.fr](http://www.atout-france.fr) ou [www.france.fr](http://www.france.fr)

---

# Le label EDEN

---

Créé en 2008 par la Commission Européenne pour soutenir l'industrie du tourisme, le label EDEN a pour objectif d'encourager à travers l'Union Européenne, de nouvelles destinations touristiques émergentes à fréquentation modérée avec un potentiel de développement reconnu, autour des principes de durabilité d'un territoire. Dans cette perspective, des concours nationaux sont organisés chaque année, débouchant sur la sélection de « Destinations Européennes d'Excellence » dans chaque pays participant.

Depuis 2008, sous l'égide du Ministère en charge de l'économie, la DGE (Direction Générale des Entreprises) et Atout France ont porté la candidature de la France au concours EDEN, chaque année.

Pour être sélectionnées, les destinations candidates devaient répondre à certains critères :

- être une destination émergente à fréquentation modérée en phase de développement. Le taux de fréquentation touristique doit être bas à très bas en comparaison de celui des zones touristiques habituelles,
- avoir désigné un "porteur de projet" clairement identifié, capable de réunir les acteurs locaux des différents secteurs intervenant dans l'offre touristique,
- proposer une offre touristique représentative au regard de l'offre touristique globale du territoire,
- démontrer la mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique économiquement viable,
- présenter cette offre touristique depuis plus de 2 ans.

La France bénéficie aujourd'hui, d'un réseau national EDEN de 26 destinations touristiques d'excellence, toutes choisies et récompensées dans le cadre du concours européen EDEN autour de thématiques bien précises (1 lauréat et 2 ou 3 accessits par concours). Rappel des lauréats :

- lauréat 2015, « Tourisme et gastronomie locale », Tournus et le Tournugeois,
- lauréat 2013, « Tourisme et accessibilité », le parc naturel régional du Morvan,
- lauréat 2011, « Tourisme et sites reconvertis », la Piscine, musée d'art et d'industrie de Roubaix,
- lauréat 2010, « Tourisme et espaces aquatiques », le Grand Site du Marais Poitevin,
- lauréat 2009, « Tourisme et espaces protégés », le parc naturel régional des Vosges du Nord,
- lauréat 2008, « Tourisme et patrimoine immatériel » la route touristique des Vins du Jura.

Dès 2012, le site Internet (cf. page 7) dédié aux Destinations Touristiques Européennes d'Excellence en France a été lancé pour mieux faire connaître le réseau EDEN en France et sur certains marchés internationaux ciblés (Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Grande-Bretagne, Italie et Espagne).

---

# Présentation du portail france.fr et de sa rubrique EDEN

---

Le portail web france.fr est un portail d'information touristique multilingue et multi-sites. Le portail est composé de 22 domaines, qui sont autant de déclinaisons locales.

## Le site en chiffres

- 800 000 visiteurs uniques/mois soit 10 millions de visiteurs uniques/an,
- traduit en 17 langues,
- agrégateur de contenus photographies/vidéos/témoignages,
- 200 évènements mis en avant sur l'année.

## Les contributeurs sur les sites du portail

L'ensemble des contributeurs est réparti entre le siège de Atout France à Paris et l'ensemble du réseau à l'étranger, et ce de la manière suivante :

- le siège décide la politique éditoriale globale de l'ensemble des sites du portail,
- cette politique est ensuite localisée indépendamment et localement sur les sites marchés,
- enfin, la gestion technique du portail est assurée par une équipe dédiée, au siège, à Paris.

## Composition d'un site france.fr

La totalité des sites est accessible directement via une pré-home <http://www.france.fr>.

Chacune des versions de sites repose initialement sur trois niveaux de navigation (nous prendrons ici pour référence le site <http://france.fr>) :

- une home page composée de liens internes mis en avant manuellement,
- deux pages dites de « dispatch » :  
<http://france.fr/agenda> : une page agenda composée de contenus « chauds »,  
<http://france.fr/france-pratique> : une page info-pratiques composée de contenus « froids »,
- des pages de contenus qui regroupent la totalité des informations sur un même sujet (vidéos, images, textes, liens vers réseaux sociaux et informations connexes).

## La rubrique EDEN sur France.fr

Search | Media | Conventions | Tourist | Français | France | 144444 | Inscription enews


France.fr | AGENDA | INFOS PRATIQUES | DESTINATIONS \* | THÉMATIQUES \* | CARTE | BROCHURES

ACCUEIL | LE LABEL EDEN | LES DESTINATIONS EDEN | LES INCONTOURNABLES

# SARREGÜEMINES


EDEN 2015 - Tournus et le Tournugeois

DESTINATIONS TOURISTIQUES EUROPÉENNES D'EXCELLENCE EN FRANCE



Depuis plusieurs années, la France participe au Circuit EDEN. Ce circuit permet de désigner des « Destinations touristiques Européennes d'Excellence ». À travers cette sélection de destinations, EDEN met en avant les valeurs, la diversité et les caractéristiques communes des destinations touristiques européennes, modèles du tourisme durable. La France compte aujourd'hui 26 destinations réparties sur l'ensemble du territoire.

Laissez-vous séduire par la qualité et la diversité de leur offre touristique, conçue dans le respect du développement durable du tourisme



Mise en place en 2012, la rubrique dédiée au label EDEN permet la mise en avant de chacun des lauréats mais également des destinations primées selon le modèle ci-dessus :

- un premier contenu permet de présenter la destination,
  - un second contenu donne à l'internaute des idées d'activités à faire,
  - enfin, une page dédiée au label renvoie sur des informations générales.
- une home page (ex : <http://france.fr/fr/content/destinations-touristiques-europeennes-excellence-france>),
- des pages composées de contenus regroupés selon leur qualification (ex : <http://france.fr/fr/content/destinations-touristiques-europeennes-excellence-france/series/destinations-labellisees>),
- des pages de contenus : <http://france.fr/fr/content/destinations-touristiques-europeennes-excellence-france/rubric/84577/tournus-sa-gastronomie-nouvel-%E2%80%9CEDEN%E2%80%9D-francais?btl=1>,
- le contexte de la rubrique dynamique crée une url spécifique à un contenu, celle-ci n'étant pas l'url canonique.

WOMES LE LABEL EDEN LES DESTINATIONS EDEN LES CONTOURNABLES

**Tournus et sa gastronomie, le nouvel "EDEN" français**

05 avril 2015

Le 3 juin dernier, le prix EDEN 2015 a été décerné à l'Office de tourisme de Tournus pour son projet original les « Franco Gourmandes », militant gastronomique. Une belle récompense pour l'une des villes les plus étiquées selon le nombre d'habitants...

Créé par la Commission européenne depuis 2007, le prix est « European Destinations Excellence » (EDEN) a pour objectif d'offrir une meilleure visibilité à des mémoires, qui s'engagent dans des pratiques touristiques durables. Une initiative qui récompense à chaque édition, celle choisie pour 2015 étant « Tourisme et Gastronomie L'initiative gastronomique récompensée devant être nouvelle, originale l'attractivité touristique tout en répondant aux besoins des résidents locaux.

**Et le gagnant est...**

C'est Tournus, 6.001 habitants, petite ville d'une région appelée Bourgogne qui s'est vu attribuer la première place.

Cette petite ville se situe au Sud de la Bourgogne, à égale distance entre Dijon et Lyon (environ 100 km). Avec 4 restaurants étoilés, Tournus est l'une des villes les plus étiquées au monde proportionnellement à la population.

**Les Franco Gourmandes...**

Lancé en 2010, son festival culturel et gastronomique « Franco Gourmandes » réunit, pendant 2 jours en juin, près de 20.000 festivaliers.

Son concept ? Permettre aux participants de profiter des prestations des nombreux artistes, tout en bénéficiant d'une restauration de qualité. On peut en effet y déguster des produits locaux, préparés par les producteurs ou préparés par des chefs étoilés. De plus, de nombreuses démonstrations sont effectuées sur une scène aménagée par des chefs étoilés venus de la France entière.

Et ce festival est bien d'être le seul événement gastronomique organisé par la destination : marché de producteurs à Noël "Puces des Gourmandes", "Famille Pic Pic", cours de cuisine et autres ateliers-dégustations complètent l'offre dédiée aux fins papilles.

**...Mais pas que !**

Tournus est également une destination idéale pour les amoureux du vélo avec un réseau de plus de 200 pistes et des circuits VTT et cyclo touristiques. C'est également une ville portuaire accueillant des bateaux de croisière et comptant quelques sites remarquables comme un abbaye renversé du 12ème siècle unique en Europe, une vieille ville ou encore le village médiéval de Bercenon qui est à proximité.

**Accès :**

Tournus est accessible :

- En 900 en avion de Bruxelles à Lyon + 1h15 en voiture
- En 900 en train depuis Bruxelles Midi, avec changement à Lyon Part Dieu
- En 900 en voiture depuis Bruxelles

**PLUS D'INFORMATIONS**

- ↳ European Destinations of Excellence (EDEN)
- ↳ Le prix Eden
- ↳ Office de Tourisme de Tournus
- ↳ Les Franco Gourmandes

**AGENDA**

Office de Tourisme de Tournus  
Bureau de Tourisme des Francs Bourguignons

---

# Expression de besoins

---

En 2016 et à la demande de la Commission Européenne, la DGE, partenaire de ce programme, et Atout France souhaitent promouvoir et animer les destinations EDEN en tant que réseau. Le principe d'une présentation type « guide touristique numérique » a été retenu, les pages du site Atout France n'étant pas suffisantes pour une réelle promotion grand public.

Dans ce cadre, il a été décidé de sélectionner un éditeur de guide de voyage ayant une notoriété suffisante sur les marchés français et européens de proximité ; et disposant également d'un site afin de créer, de promouvoir, d'héberger et d'assurer la maintenance technique d'un guide sous forme d'espace numérique dédié aux destinations EDEN.

## Objectifs de l'espace / guide numérique

- donner à l'internaute des éléments d'informations sur les destinations mais également sur le label EDEN,
- susciter l'envie chez l'internaute de séjourner dans ces destinations,
- donner à l'internaute les éléments nécessaires à l'organisation de son séjour,
- sensibiliser l'internaute à la dimension européenne du label et à l'existence et la composition d'un réseau en Europe, même si le guide ne détaille que des destinations françaises.

Sans être un espace marchand ni un site de réservation, ce guide devra pouvoir renvoyer l'internaute vers les pages de réservation des destinations EDEN, si elles existent.

## Cibles

- Les touristes français voyageant sur le territoire national (métropole et outre-mer),
- Les touristes européens voyageant sur le territoire national (métropole et outre-mer) qu'ils soient primo-visiteurs ou *repeaters*.

## Langues

Les pages du guide devront être traduites et disponibles en français, anglais et espagnol.

## Echéances / Calendrier

Les pages du guide devront être publiées sur le site de l'éditeur au plus tard le 15 décembre 2016.

---

# Prestations attendues

---

Il est attendu du prestataire retenu les missions suivantes :

## Choix d'axe de communication / de fil conducteur

Le prestataire sélectionné devra être force de proposition avec des axes de communication cohérents avec les critères de sélection du label. Il est donc attendu des propositions de canevas autour des orientations telles que :

- développement des destinations autour des thématiques EDEN,
- destinations peu connues / hors des sentiers battus,
- tourisme durable,
- itinéraires thématiques.

## Fonctionnalités du guide numérique et politique éditoriale

### Propositions et choix de graphisme de l'espace

Le prestataire devra répondre aux problématiques suivantes :

- Comment mettre en valeur le label EDEN et ses destinations ?,
- Droits des visuels, vidéos, etc.,
- Publicités éventuelles présentes dans l'espace numérique EDEN.

### Description de l'espace et de ses fonctionnalités

#### Les fonctionnalités souhaitées dans le guide numérique

- gratuité du guide numérique,
- site responsive : chaque support (mobile, tablette, PC) doit donc avoir sa version.
- boutons de partage.

Ces derniers permettent à l'internaute de partager directement les pages qu'il souhaite sur ses propres réseaux sociaux.

#### Les fonctionnalités possibles en option

En fonction du budget qui sera proposé et également des fonctionnalités propres au portail numérique de l'éditeur, Atout France demande de budgéter les fonctionnalités suivantes en option (liste non-exhaustive) :

- ajout des contenus sociaux de l'internaute, transformant ainsi le guide en un livre souvenir numérique qu'il pourra partager avec ses proches et imprimer,
- création d'un espace personnel qui serait un espace interactif, permettant à l'internaute de se construire un guide numérique personnalisé. L'internaute pourra ainsi créer son itinéraire / séjour et générer un PDF auquel il pourra avoir accès hors connexion Internet,
- présence d'un tag board dans le guide numérique (capacité pour l'internaute de voir un # spécifique EDEN et donc de bénéficier des contenus d'autres internautes),
- Etc.

## Politique éditoriale

- Atout France souhaite que chaque destination ait son propre contenu mais également que des liens (itinéraires) puissent être trouvés entre certaines destinations proches géographiquement.

Exemple de rubriques :

- o Idées séjour / quoi faire ?
  - o Agenda
  - o Hébergement et restauration
  - o Actualités
  - o Infos pratiques
  - o Carte
  - o Galerie photo
  - o Etc.
- Contenus :

Les contenus proviendront de sources différentes. Les présentations des destinations seront rédigées par les destinations elles-mêmes en collaboration avec Atout France qui centralisera les échanges et transmettra les informations au candidat choisi. Ce dernier sera également une source de contenus plus spécifiques tels que les hébergements, restaurants, points d'intérêt, etc. Toutefois, Atout France et la DGE reliront et valideront l'ensemble des contenus finaux liés à l'espace numérique dédié à EDEN dont ceux émanant du prestataire. avant mise en ligne.
  - Il serait souhaitable également que le personnel en charge d'EDEN chez Atout France puisse avoir la main sur le back-office afin d'effectuer des mises à jour éditoriales. Sur le site existant du futur prestataire, les destinations EDEN devront clairement être identifiées comme telles et devront en conséquence se distinguer très nettement d'une destination non labellisée.
  - Les pages seront hébergées sur le portail du prestataire. Une passerelle devra être créée par Atout France et le prestataire entre son site et france.fr.
  - Le prestataire devra également intégrer dans les pages correspondantes un lien vers les sites des destinations et vers le site de la DGE. A l'inverse, les destinations ainsi que la DGE pourront pointer vers ce guide.
  - le guide numérique devra contenir des liens vers les sites institutionnels dédiés au label EDEN (Commission Européenne, France.fr, etc.), par exemple dans une rubrique de type « EDEN en Europe – pour aller plus loin ».

## Communication & promotion

Le prestataire devra :

- mettre en place une campagne de promotion du guide numérique et définir puis proposer à ce titre, à Atout France, les supports et la durée qu'il pense les plus appropriés,
- promouvoir le guide sur les réseaux sociaux via les comptes du candidat sélectionné. Atout France se chargera de faire la promotion du guide sur ses propres supports.

## **Suivi des analyses statistiques**

Un rapport bi-mensuel devra être adressé à Atout France par le candidat choisi comprenant notamment les statistiques de fréquentation du guide numérique et ceux des réseaux sociaux.

Le candidat devra préciser, à cet effet, les outils qu'il utilisera.

## **Mises à jour éditoriales**

Conditions de mises à jour : Atout France doit être en mesure d'apporter des mises à jour éditoriales (modifications de contenus, nouvelles destinations primées à l'occasion du concours 2017 portant sur le tourisme culturel) de façon régulière et à tout moment qui devront être intégrées dans les plus brefs délais par l'éditeur.

## **Maintenance technique**

Dans la mesure où le guide est hébergé sur le site du prestataire, ce dernier est en charge de la maintenance technique et est responsable de la bonne accessibilité aux pages par les internautes.

## **Fin de contrat**

Le candidat retenu devra indiquer la procédure de récupération des données par Atout France au terme de la prestation en respectant la clause de réversibilité et les droits de propriété. La clause de réversibilité devra être budgétisée dans l'offre du candidat qui devra en préciser le contenu.

---

# Règlement de la consultation

---

## Objet de la consultation

Atout France recherche un prestataire afin de réaliser la promotion des destinations EDEN via la création et la promotion de pages dédiées prenant la forme d'un guide numérique à compter du 15 décembre 2016 pour une durée de deux (2) ans. Le prestataire assurera également l'hébergement et la maintenance technique de ce dernier.

Les prestations seront réalisées sous réserve de la conclusion d'un contrat entre Atout France et le candidat retenu.

## Information des candidats

L'information des candidats est assurée par la remise du cahier des charges dont le présent règlement de la consultation.

Pour toutes questions relatives au présent cahier des charges, les candidats peuvent contacter les personnes citées à l'article « Contacts ».

Tout renseignement complémentaire relatif au contenu technique de la consultation peut être obtenu jusqu'au 10 juin inclus :

→ par mail uniquement adressé à [sophie.bernasse@atout-france.fr](mailto:sophie.bernasse@atout-france.fr) et [benedicte.mainbourg@atout-france.fr](mailto:benedicte.mainbourg@atout-france.fr).

Il est acquis que l'ensemble des candidats recevra les réponses aux questions éventuellement posées par l'un d'entre eux.

Aucune réponse ne sera donnée par téléphone.

## Calendrier

Envoi du cahier des charges aux candidats et mise en ligne du cahier des charges sur le site <a href="http://atout-france.fr">atout-france.fr</a> et <a href="http://entreprises.gouv.fr/tourisme">entreprises.gouv.fr/tourisme</a>	Le 24 mai 2016
Date limite de réception des offres	10 juin 2016 à 17h (heure de Paris)
Audition des candidats présélectionnés	Semaine du 20 juin 2016. Un mail avec accusé de réception sera adressé aux candidats présélectionnés le 17 juin au plus tard afin de préciser la date et l'heure de passage.
Choix définitif du candidat retenu	A partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2016

L'ensemble des candidats sera informé de l'issue de la sélection par mail avec accusé de réception.

## Dossier de consultation

Le dossier de consultation remis aux prestataires contient le cahier des charges dont le présent règlement de consultation.

## Présentation des offres

Les candidats doivent prendre connaissance du cahier des charges qui a un objet double :

- présenter le contexte de la mise en concurrence ;
- déterminer l'objet et le contenu des prestations demandées aux candidats.

## Structure du dossier

Les prestataires souhaitant répondre au présent cahier des charges devront produire les éléments suivants :

- la présentation des équipes dédiées,
- réponses aux questions posées dans le brief via une proposition concrète,
- le budget de la prestation comprenant le détail, poste par poste, notamment la nature et les conditions de la maintenance technique, par site ;
- les coordonnées complètes du candidat (comprenant téléphone professionnel et adresse mail de chaque personne concernée).

## Dépôt des offres

Les offres, rédigées en français, devront impérativement être envoyées avant le 10 juin 2016 à 17h (heure de Paris):

- en 1 (un) exemplaire par voie postale à :

ATOUT FRANCE  
A l'attention de Sophie Bernasse  
Direction de la Formation aux Métiers du Tourisme et du Centre de Ressources  
79/81 rue de Clichy  
75009 Paris

Ou

- par voie électronique à : [sophie.bernasse@atout-france.fr](mailto:sophie.bernasse@atout-france.fr) et [benedicte.mainbourg@atout-france.fr](mailto:benedicte.mainbourg@atout-france.fr)

**Important** : chaque candidat devra joindre à son offre le cahier des charges dont le présent règlement de la consultation, approuvé, daté et signé.

## Critères de présélection et de sélection

Atout France sélectionnera l'offre la plus intéressante en tenant compte des critères suivants donnés selon un ordre indicatif :

- la compréhension de la problématique,
- les coûts : le budget maximal dédié à cette opération est de 38 000 euros HT,
- les délais de prise en compte et de résolution des anomalies,
- les moyens humains mis en œuvre,
- les moyens techniques mis en œuvre.

## **Délai de validité des offres**

Les prix proposés devront être fermes pour la durée du marché.

## **Indemnisation des agences**

Les candidats ne seront pas indemnisés pour leur participation à cette consultation.

## **Confidentialité**

Cette consultation est confidentielle. Les contacts doivent être exclusifs entre le personnel d'Atout France et les candidats.

Les candidats s'engagent, à titre de clause de confidentialité, pendant une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de réception du présent cahier des charges, à ne pas divulguer sans l'accord préalable et exprès d'Atout France, directement ou indirectement, les informations, connaissances ou savoir-faire que ce soient concernant Atout France et ses modalités de fonctionnement, auxquels ils auraient pu avoir accès dans le cadre de la présente mise en concurrence, à moins que les dites informations, connaissances ou savoir-faire ne soient tombés dans le domaine public ou que leur divulgation soit rendue nécessaire en vertu d'un règlement particulier ou d'une injonction administrative ou judiciaire. Les candidats s'engagent également à l'égard d'Atout France à exiger de la part de leurs préposés la même obligation de confidentialité.

## **Propriété intellectuelle**

Tous les éléments transmis aux candidats par Atout France dans le cadre de la présente consultation restent la propriété de ce dernier. Les candidats s'engagent à utiliser ces éléments que dans le strict cadre de l'objet de la présente consultation.

Le candidat retenu cède, à titre exclusif, à Atout France, qui accepte, ses droits de propriété intellectuelle de nature patrimoniale sur les œuvres créées dans le cadre du présent contrat aux conditions décrites ci-dessous.

Sont considérées comme les œuvres objet de la présente cession tout contenu transmis par Atout France ou les destinations et réécrit, modifié ou adapté par le candidat retenu au profit de Atout France aux conditions décrites ci-dessous.

La rémunération de la cession des droits d'auteur patrimoniaux sur les œuvres est comprise dans le budget proposé par le candidat retenu qui reconnaît que les sommes versées couvrent l'intégralité des droits d'auteur patrimoniaux cédés.

Les droits d'auteur de nature patrimoniale cédés, à titre exclusif, s'entendent dans le cadre des présentes des droits d'utilisation et d'exploitation, à titre commercial et/ou non commercial, sous toutes ses formes et sur tous supports, sur tout ou partie des œuvres à savoir :

- des droits d'utilisation et d'exploitation sous toutes ses formes et sur tous supports (ouvrages; brochures ; revues, journaux, magazines ; affiches ; cartes postales ; dépliants ; invitations, Internet ; ...).
- des droits de reproduction, par tous moyens et sur tous supports (Internet, papier, supports numériques, DVD, CDRom...), ce qui comprend notamment :
  - le droit de reproduire tout ou partie des œuvres ou de les faire reproduire par tout tiers sur tous supports ;
  - le droit de publier et de mettre en circulation toute copie et exemplaire reproduisant tout ou partie des œuvres ;
  - le droit de traduire ou de faire traduire tout ou partie des œuvres en toutes langues ;
- des droits de représentation par tous procédés, ce qui comprend notamment le droit de représenter, faire représenter, diffuser les œuvres au public, par tous procédés de communication connus ou inconnus à la date de signature du contrat qui sera conclu entre Atout France et le candidat retenu (Internet, Facebook, Twitter, Instagram, Pinterest)
- des droits d'adaptation, modification, évolution, traduction, adjonction, suppression, réalisation de nouvelles versions et/ou de nouveaux développements, intégration, transcription, par tous procédés techniques, sous toutes formes et pour tous réseaux ou supports ;

Et d'une manière générale, toutes les prérogatives patrimoniales de l'auteur sur sa création.

La présente cession est consentie pour le monde entier et pour une durée de dix (10) ans à compter de la date de signature du contrat entre le candidat retenu et Atout France.

Le candidat retenu fait son affaire d'obtenir de ses salariés, ses fournisseurs ou ses sous-traitants, la cession des droits de propriété intellectuelle énumérés ci-dessus pour les utilisations prévues aux présentes.

En tout état de cause, le candidat retenu prémunit Atout France contre toute revendication des tiers quand aux droits de propriété intellectuelle et lui en garantit l'exercice paisible.

Les modalités juridiques, notamment celles de cette cession, seront précisées dans le contrat qui sera conclu entre le candidat retenu et Atout France.

Le candidat sélectionné déclare détenir sur les œuvres, directement en tant qu'auteur ou indirectement en tant que cessionnaire, tous les droits nécessaires, à savoir tous les droits d'auteur de nature patrimoniale dans le monde entier, y compris les espaces aériens et maritimes, pour procéder à cette cession au profit d'Atout France.

Le candidat sélectionné déclare et garantit notamment qu'il dispose sans restrictions ni réserves pour les territoires et la durée cités ci-avant, des droits d'exploitation sur les œuvres, ainsi que de toutes les autorisations nécessaires de toute personne ayant participé directement ou indirectement à la production et à la réalisation de chacune des œuvres ou pouvant prétendre à un droit quelconque à l'égard de ces dernières, en vue des exploitations autorisées aux présentes. Le

candidat retenu tient Atout France quitte et indemne de tous frais y compris contentieux susceptibles de résulter de tous recours ou action exercé par tout ayant droit et le garantira de toute condamnation.

Le candidat sélectionné fera son affaire et assumera seule la charge de tous paiements intéressant les personnes ci-dessus mentionnées, qu'elle qu'en soit la cause ou la nature, qui pourraient être dus, réclamés ou qui deviendraient exigibles du fait de l'exercice des droits consentis à Atout France.

Le candidat retenu garantit donc Atout France de la jouissance, entière et libre de toute servitude, des droits cédés, contre toute fraude, revendication et éviction quelconque.

Dans l'éventualité où les œuvres cédées seraient entachées d'un vice de contrefaçon ou autres, la responsabilité d'Atout France serait écartée et le candidat sélectionné en assumerait seul la responsabilité, y compris toutes les conséquences financières. Il s'engage à rembourser les dommages et intérêts auxquels Atout France pourrait être condamné, ainsi que tous les frais engendrés par une procédure judiciaire. Il tient Atout France quitte et indemne de tout frais y compris contentieux susceptible de résulter de tous recours ou action exercé par tout autre tiers, et le garantira de toute condamnation.

Le candidat retenu reconnaît s'interdire de réaliser, développer ou faire développer par un tiers des œuvres identiques aux œuvres cédées et ce pendant toute la durée de cession des œuvres cédées dans le cadre des présentes.

Du fait de la cession des droits de propriété intellectuelle intervenus au bénéfice d'Atout France, le candidat sélectionné renonce expressément à revendiquer tout droit éventuel de propriété intellectuelle, quelque soit le support et le territoire et pendant la durée de cession des œuvres.

Le candidat retenu devra fournir à Atout France l'ensemble des éléments (vidéos, rushs, maquettes, dessins, photographies, illustrations, logos, schémas, polices de caractères spécifiques, affiches, etc...et d'une manière générale les œuvres) sur CD Rom notamment au terme du contrat.

Atout France transmettra au candidat retenu la marque France, la charte graphique afférente – y compris le logo EDEN - ainsi que certains des contenus.

L'intégration et l'utilisation de la marque, de la charte graphique ou des contenus fournis par Atout France au candidat sélectionné ne peut être considérées comme conférant un quelconque droit de propriété ou comme une cession des droits de ces derniers au profit du candidat retenu.

## **Conditions générales**

Le non-respect des formalités et procédures décrites ci-dessus par un candidat pourra entraîner le rejet définitif de son dossier par Atout France.

Atout France pourra être amené en cas de besoin à demander aux candidats de produire tous documents ou renseignements complémentaires à la bonne compréhension de leurs offres. Le candidat sera tenu de faire droit à ces requêtes dans les délais indiqués par Atout France, sous peine de rejet définitif de son dossier par Atout France.

La présente consultation n'implique pas l'obligation pour Atout France d'attribuer le marché.

Atout France ne sera pas tenu de justifier son choix et se réserve le droit à tout moment de mettre fin de manière anticipée à la procédure décrite par le présent cahier des charges au cours ou à l'issue de la procédure de sélection, sans frais ni indemnité et sans avoir à en préciser les raisons.

La présente consultation est soumise au droit français.

Tout litige né de l'interprétation ou de l'application des règles et procédures fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable. Atout France et le candidat désigneront conjointement un représentant chargé, pendant une durée de 30 (trente) jours au plus à compter de la notification du litige, de proposer un règlement à l'amiable. En cas d'échec de la tentative de règlement à l'amiable, les tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Paris seront seuls compétents pour juger de tout litige résultant de la mise en œuvre de la présente procédure.

---

# Contacts

---

## **Sophie Bernasse**

Chef de projet

Direction de la Formation aux Métiers du Tourisme et du Centre de Ressources

[sophie.bernasse@atout-france.fr](mailto:sophie.bernasse@atout-france.fr)

Tél. : +33 (0)1 42 96 70 60

## **Bénédicte Mainbourg**

Directrice

Direction de la Formation aux Métiers du Tourisme et du Centre de Ressources

[Benedicte.Mainbourg@atout-france.fr](mailto:Benedicte.Mainbourg@atout-france.fr)

\*\*\*\*\*

Vu, paraphé et signé,

A ...

Le ...

Titre et signature de la personne responsable du marché :

Titre :

Signature :